

NATIONS UNIES



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

**2110<sup>e</sup>** SÉANCE : 13 JANVIER 1979

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2110) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Télégramme, en date du 3 janvier 1979, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères du Kampuchea démocratique (S/13003) .....	1

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2110e SÉANCE

Tenue à New York le samedi 13 janvier 1979, à 15 heures.

*Président* : M. Donald O. MILLS (Jamaïque).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Bolivie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Jamaïque, Koweït, Nigéria, Norvège, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2110)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Télégramme, en date du 3 janvier 1979, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères du Kampuchea démocratique (S/13003).

*La séance est ouverte à 16 heures.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

Télégramme, en date du 3 janvier 1979, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères du Kampuchea démocratique (S/13003)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises aux 2108e et 2109e séances, j'invite la délégation du Kampuchea démocratique à prendre place à la table du Conseil et les représentants de Cuba, de la Hongrie, de l'Indonésie, de la Malaisie, de la République démocratique allemande, de Singapour, du Soudan, de la Thaïlande et du Viet Nam à occuper les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, la délégation du Kampuchea démocratique prend place à la table du Conseil; M. Roa Kouri (Cuba), M. Halász (Hongrie), M. Anwar Sani (Indonésie), Tan Sri Zaiton Ibrahim (Malaisie), M. Zachmann (République démocratique allemande) M. Koh (Singapour), M. Sahloul (Soudan), M. Guna-Kasem (Thaïlande) et M. Ha Van Lau (Viet Nam) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, du Japon, de la Mongolie, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines et de la Pologne des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la

discussion. Conformément à la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à prendre part à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

*Sur l'invitation du Président, M. Anderson (Australie), M. Abe (Japon), M. Dashtseren (Mongolie), M. Francis (Nouvelle-Zélande), M. Yango (Philippines) et M. Jaroszek (Pologne) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

3. Mlle KONIE (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai le plus grand plaisir, Monsieur le Président, à vous adresser les félicitations de la délégation zambienne à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Normalement, on aurait tendance à compatir quand le représentant d'un Etat Membre assume une telle responsabilité tout au début du mandat de son pays au Conseil. Toutefois, c'est une chance pour le Conseil qu'il en soit ainsi dans votre cas et alors qu'il examine une situation délicate, étant donné vos qualités éprouvées et des talents diplomatiques qui vous ont valu l'admiration et le respect de tous à l'Organisation des Nations Unies.

4. La Jamaïque est un pays cher au peuple zambien. Nous attachons la plus grande importance à nos excellents rapports avec votre grand pays et nous avons toujours grandement admiré le rôle courageux, actif et très constructif que joue la Jamaïque dans les relations internationales. La Jamaïque est aujourd'hui l'un des piliers de la défense des causes de la justice, de l'indépendance, de l'égalité, de la paix et du développement. Il va sans dire que la délégation zambienne est très heureuse d'avoir la possibilité de travailler en contact étroit avec la délégation jamaïque au Conseil de sécurité pendant les deux années à venir.

5. Ma délégation est heureuse aussi que les autres nouveaux membres du Conseil soient le Bangladesh, la Norvège et le Portugal. Avec ces pays également la Zambie a d'excellentes relations. Ils se sont distingués dans leur dévouement à la cause d'un nouvel ordre économique mondial conforme aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Ma délégation compte coopérer avec eux en toute amitié, comme du reste avec tous les autres membres du Conseil. Inutile de dire que l'expérience des membres de plus longue date nous sera précieuse. Je souhaite remercier tous les membres du Conseil qui nous ont souhaité une chaleureuse bienvenue.

6. La Zambie, indépendante seulement depuis 14 ans, a pour la deuxième fois l'honneur d'être membre du Conseil

de sécurité. Nous l'avons été en 1969-1970. Comme à cette époque, la Zambie a l'intention de contribuer de son mieux à la réalisation des idéaux des Nations Unies. Notre dévouement à la cause de la justice, de l'indépendance, de l'égalité, de la paix et du développement est connu de tous. Tout comme d'autres pays, particulièrement ceux du mouvement des non-alignés, nous n'avons épargné aucun effort dans la lutte menée pour transformer notre monde imparfait en celui qu'envisage la Charte.

7. La Zambie continuera de s'efforcer sans relâche d'instaurer un nouveau genre de relations internationales pour que l'ère de l'oppression, du racisme, de la discrimination raciale, de l'exploitation et de la politique de puissance ne soit plus qu'un sujet d'étude pour les historiens. Pendant son mandat de deux ans au Conseil de sécurité, la Zambie s'engage à lutter pour la paix, la justice et l'égalité dans le monde entier. Nous espérons, dans cet ordre d'idées, voir des changements survenir en Afrique australe et s'instaurer, dans le monde, des relations internationales nouvelles, véritablement fondées sur les idéaux des Nations Unies.

8. La question dont le Conseil est saisi est à la fois tragique et complexe. Mon pays s'inquiète profondément de voir le désordre régner au Sud-Est asiatique et les pertes humaines et matérielles continuer. Pendant des dizaines d'années, l'Asie du Sud-Est a été ravagée par la guerre et ses peuples n'ont connu que de dures épreuves. On aurait pu espérer qu'après les victoires des peuples de l'Indochine, il y a trois ans, une ère de paix et de tranquillité s'ouvrirait pour eux et qu'ils pourraient consacrer leur temps et leur énergie à la reconstruction des économies de leurs pays. On aurait pu espérer que tout malentendu entre les pays et les peuples de la région pourrait être réglé pacifiquement, dans un esprit de fraternité et de bon voisinage.

9. Le conflit actuel en Asie du Sud-Est dont le Conseil est saisi met en jeu deux pays importants et membres actifs du mouvement des non-alignés. Ma délégation estime que cela est d'autant plus regrettable si l'on songe à l'essence même du non-alignement et des efforts persistants des pays non alignés pour favoriser la paix et la justice dans le monde. De l'avis de ma délégation, le conflit actuel pourrait grandement saper et déstabiliser la cohésion de notre mouvement.

10. Le conflit entre le Kampuchea et le Viet Nam a des incidences graves, tant pour la région que pour la paix et la sécurité internationales. Mon gouvernement est fermement convaincu que ce conflit peut être circonscrit et qu'une solution honorable, pacifique et durable doit intervenir sans retard. Nous tenons, à cet égard, à lancer un appel à toutes les grandes puissances pour qu'elles fassent preuve de modération afin d'éviter que ce conflit ne s'aggrave.

11. Je tiens à souligner que mon gouvernement, dans le cadre de la recherche d'une solution, attache une grande importance au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et au respect de leur indépendance, de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale. Nous espérons que ces principes fondamentaux des relations internationales ne seront pas enfreints dans la situation actuelle.

12. M. NGUEMA-MBA (Gabon) : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite sincèrement de votre accession

aux fonctions importantes de président du Conseil de sécurité pour le mois de janvier et tient à vous assurer de toute sa coopération. Vous ayant connu à la tête d'un autre organe très important de l'Organisation des Nations Unies et aussi à celle d'un groupe auquel nos deux pays font partie, circonstances qui nous ont permis d'apprécier vos hautes qualités de diplomate habile et expérimenté, nous sommes par conséquent persuadés que vous vous acquitterez avec mérite des responsabilités s'attachant à votre fonction.

13. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil : le Bangladesh, la Norvège, le Portugal, la Zambie et, bien entendu, à votre propre pays, la Jamaïque. Nous nous félicitons de pouvoir travailler avec eux et de nouer des liens encore plus étroits pour une coopération plus efficace dans l'avenir.

14. Enfin, ma délégation tient à rendre hommage aux éminents représentants qui ont terminé leur mandat en décembre 1978. Dans ce contexte, qu'il me soit permis d'exprimer toute la reconnaissance de ma délégation à l'ambassadeur Ramphul, représentant permanent de Maurice, qui, avec l'efficacité qu'on lui connaît, a défendu admirablement ici les intérêts de l'Afrique pendant les deux dernières années.

15. De tout ce que nous avons entendu dans cette salle, il ressort pour l'essentiel qu'une fois encore la région de l'Indochine est en guerre et connaît à nouveau tout ce que cela entraîne comme atrocités, pertes en vies humaines et matérielles. Des faits décrits ici même par la partie directement concernée il ressort — et cela indépendamment des raisons que les uns et les autres peuvent arriver à leur trouver pour les justifier — qu'il s'agit de faits particulièrement graves indiquant clairement que la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un Etat Membre ont été violées. En d'autres termes, ils montrent que ce sont là des actes constituant une menace évidente à la paix et à la sécurité non seulement dans cette partie de l'Asie mais aussi dans le monde. Pour ces seules raisons, le Conseil devrait examiner cette affaire avec tout le sérieux qui s'impose.

16. Fidèle aux principes de non-alignement et à la Charte des Nations Unies, mon pays ne peut que s'élever contre toutes les actions et manœuvres d'un pays quel qu'il soit consistant à porter atteinte à l'indépendance, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et au régime politique d'autrui. Nous estimons en effet que les pays devraient s'abstenir de recourir à la force ou de menacer d'y recourir dans leurs relations bilatérales, de s'ingérer dans les affaires intérieures des autres pays et de mener à leur rencontre par un moyen ou par un autre des activités subversives.

17. La délégation gabonaise déplore sincèrement ce qu'il s'est passé et qui continue d'ailleurs de se passer au Cambodge. Nous croyons qu'il est du devoir du Conseil de dire clairement qu'il désapprouve tout acte de ce genre, qu'il soit perpétré contre le Cambodge ou contre tout autre pays

18. Le peuple du Cambodge a trop souffert, et pendant trop longtemps, pour que le Conseil puisse rester insensible à ses appels. C'est avec cette préoccupation de l'esprit que ma délégation peut d'ores et déjà donner l'assurance qu'elle appuiera toute initiative ou décision du Conseil pour

aboutir à assurer le respect des frontières et l'intégrité territoriale du Cambodge et faisant en sorte que les populations de ce pays puissent enfin vivre en paix et régler elles-mêmes leurs propres problèmes sans aucune ingérence de pays tiers.

19. M. FUTSCHER PEREIRA (Portugal) [*interprétation de l'anglais*] : Comme c'est la première fois que j'ai le privilège de prendre la parole devant le Conseil, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous adresser les sincères félicitations de la délégation portugaise à l'occasion de votre accession à la présidence pour le mois en cours. Connaissant vos grandes qualités et votre expérience, ma délégation est certaine que vous guiderez les travaux du Conseil de la manière la plus compétente, assurant ainsi les résultats les plus féconds possibles à notre entreprise commune.

20. Je voudrais également adresser des salutations à tous les autres membres — à ceux qui ont déjà fait partie du Conseil et à ceux qui, comme mon pays, viennent d'être élus.

21. C'est un très grand honneur pour mon pays que de siéger au Conseil de sécurité. Je vous remercie, monsieur le Président, de même que les représentants qui ont pris la parole avant moi et qui se sont félicités de notre présence ici, pour les paroles aimables qui nous ont été adressées. J'ajouterai que nous sommes très conscients des lourdes responsabilités qui nous ont été conférées. Nous ne ménagerons aucun effort pour les honorer et pour coopérer avec tous les représentants à la recherche commune de solutions aux problèmes devant lesquels nous nous trouvons.

22. Une fois de plus, l'attention de la communauté internationale se tourne vers l'Indochine, région de l'Asie qui depuis des siècles est déchirée par des conflits, qui se sont du reste aggravés à notre époque. N'oublions pas que, en ce qui concerne tout au moins les jeunes générations de cette partie du monde, la vie jusqu'à maintenant a été marquée par l'insécurité, la mort, la famine, la dispersion des familles, la destruction aveugle des biens et d'un riche patrimoine culturel, ainsi que par la présence constante de la terreur et de la misère, essence même de la guerre.

23. Nous avons tous admiré le courage, la dignité et l'endurance des divers peuples d'Indochine. Mais ils ont certes payé plus qu'il n'en coûte pour jouir du droit de vivre dans la paix.

24. Le monde entier avait espéré qu'après leur lutte de libération ces pays parviendraient enfin à la guérison et à la reconstruction nationale, dans le plein exercice d'une souveraineté chèrement acquise. C'est donc avec un profond regret que nous voyons maintenant des forces politiques — qui, pendant tant d'années, ont semblé unies dans la défense de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale et qui prétendent toutes deux être inspirées par les mêmes principes idéologiques pour édifier une juste société — se tourner l'une contre l'autre, agir comme des rivales et même comme des ennemies et faire preuve de la plus grande intolérance, comme les déclarations que nous avons entendues ici même en témoignent.

25. Même s'ils sont rares et pas toujours dignes de foi, les éléments dont nous disposons quant à la situation au Kampuchea n'ont pas tardé à montrer que cette situation constituait une menace à la paix et à la sécurité de l'Asie du

Sud-Est. Voilà pourquoi la délégation portugaise a toujours clairement exprimé l'avis, sans préjuger les responsabilités, qu'il était du devoir du Conseil de l'examiner et d'en discuter.

26. Ce qui a été dit au Conseil ces deux derniers jours ne nous a pas donné un tableau absolument clair de la situation au Kampuchea, et certains aspects sont donc peut-être sujets à caution. Mais, dans les grandes lignes, il nous semble indéniable que nous nous trouvons devant une violation manifeste du principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'un Etat souverain.

27. Ma délégation n'a pas de mal à admettre que le gouvernement Pol Pot ait pu avoir des responsabilités dans l'établissement du climat de méfiance et d'hostilité qui a si longtemps marqué les rapports entre le Kampuchea et le Viet Nam. Nous n'avons pas non plus de doutes quant à l'impresionnante série de violations des droits de l'homme les plus fondamentaux et les plus élémentaires au Kampuchea, qui a rempli d'indignation tous ceux qui respectent la vie humaine et les droits de chacun.

28. Nous ne savons pas exactement ce qui s'est passé au Kampuchea ces deux dernières semaines. Mais cela, encore une fois, est de la faute du gouvernement Pol Pot. Si le Kampuchea avait été une société ouverte, toutes les affirmations entendues maintenant quant à une invasion pourraient être immédiatement vérifiées. Le gouvernement Pol Pot avait certainement de bonnes raisons de ne pas permettre au monde extérieur de savoir ce qui se passait dans son pays. Et cela coûte toujours très cher.

29. En tout état de cause, il n'y a pas et il ne peut y avoir de considérations socio-politiques qui justifient l'invasion du territoire d'un Etat souverain par les forces d'un autre Etat, et même des actes de provocation ou la crainte d'une attaque imminente ne sauraient excuser un tel acte d'agression. Les divergences, pour grandes qu'elles puissent être, devraient être résolues par des moyens pacifiques. Il ne suffit pas d'accepter ni même de proclamer ce principe. Il doit être respecté, il doit se traduire dans les actes des pays. Les impératifs de la solidarité idéologique ne sauraient eux-mêmes justifier une intervention pour soutenir une révolution contre un gouvernement qui, pour peu acceptable qu'on le trouve, était le gouvernement reconnu d'un Etat souverain.

30. Il semble même vain d'invoquer maintenant les principes énoncés dans la Charte car, de toute évidence, chacun de nous les a à l'esprit. Mais il nous paraît utile de dire que les petits pays — et il convient de nous rappeler que l'Organisation des Nations Unies se compose avant tout de petits pays — ne peuvent se sentir en sécurité si ces principes, tout en étant universellement proclamés, sont violés en toute impunité.

31. Les principes sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies doivent donc être respectés et la paix, la sécurité et la stabilité doivent être rétablies dans la région. Le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays doit être respecté et la situation redressée par la suspension des hostilités et le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea.

32. Au nom de mon gouvernement, j'exprime le fervent espoir que le Conseil de sécurité — encore qu'il n'ait qu'une capacité limitée pour corriger la situation actuelle — sera ferme, car il est de son devoir de proclamer et de défendre ces principes sans lesquels aucun ordre international n'est possible.

33. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

34. Tan Sri ZAITON Ibrahim (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Conseil, la reconnaissance de ma délégation pour la possibilité que vous me donniez d'exposer les vues de mon gouvernement sur l'importante question dont le Conseil est saisi.

35. Mais permettez-moi, avant d'aller plus avant, de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois-ci. Nous sommes en effet heureux de vous voir présider les délibérations sur une question aussi importante et nous sommes certains que, sous votre direction éclairée et grâce à vos qualités diplomatiques, elles seront rapidement couronnées de succès.

36. Ma délégation se félicite de la décision du Conseil d'examiner la situation provoquée par l'escalade du conflit armé entre le Viet Nam et le Kampuchea. Nous estimons qu'il est important que le Conseil se réunisse afin d'appeler l'attention sur la grave situation qui existe dans la région. Sans aucun doute, la réunion jettera plus de lumière sur l'évolution des événements et, ce faisant, aidera les membres du Conseil à prendre une décision sur les mesures nécessaires pour régler la situation de façon appropriée.

37. Ma délégation a demandé à participer au débat sur la question non seulement parce que nous estimons que l'escalade actuelle du conflit est une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité de l'Asie du Sud-Est, mais aussi parce que nous sommes profondément désolés que le conflit mette en présence deux pays voisins avec lesquels la Malaisie a des relations amicales. Mon gouvernement a toujours été d'avis que les pays d'Asie du Sud-Est devraient s'efforcer de vivre en paix et en harmonie, de coopérer dans l'intérêt réciproque de tous les intéressés, de chercher des solutions aux différends par des moyens pacifiques et s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autrui. Les relations doivent se fonder sur le respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et sur la coopération réciproque pour renforcer et maintenir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. Nous nous sommes aussi engagés à l'égard des objectifs de la coopération régionale et de la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est, qui, nous l'espérons, assureront à la région la paix et la stabilité que nous souhaitons tous pour pouvoir poursuivre notre destin à l'abri de l'ingérence étrangère. En fait, ce qui s'est produit en Indochine nous convainc plus que jamais de l'urgence de faire de cette proposition une réalité pratique.

38. C'est conformément à cette politique que mon gouvernement a observé une stricte neutralité dans le regret-

table différend de frontière qui a récemment surgi entre les deux pays voisins de la région, le Kampuchea et le Viet Nam, avec lesquels nous avons les relations les plus étroites. Nous avons également toujours engagé les deux parties à régler leur différend par des moyens pacifiques grâce à des négociations menées dans un esprit d'égalité, de compréhension et de respects mutuels, et à s'abstenir de recourir à la force. Nous avons aussi instamment prié les puissances étrangères à la région de ne chercher en aucun cas à justifier une ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea.

39. Cependant, les événements récents ont provoqué une escalade qui a entraîné une intervention armée contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea. La situation a maintenant pris une dimension politique qui fourmille de dangers. Surtout, l'intervention armée constitue une violation grave des principes fondamentaux qui régissent les relations pacifiques entre nations. De toute évidence, une intervention armée de la part de quelque pays que ce soit, sous une forme ou une autre, quelle que soit la justification militaire ou politique qu'on lui donne, ne saurait être tolérée : tous doivent la déplorer, et nous nous leurrerions si nous n'admettions pas que tel est le cas.

40. L'intervention armée au Kampuchea est un événement regrettable — et ce essentiellement parce qu'elle a lieu à un moment où les pays de l'Asie du Sud-Est font tous leurs efforts pour promouvoir la coopération et la compréhension de façon à bâtir une Asie du Sud-Est prospère, stable et pacifique. Nous ne pouvons qu'espérer que cette intervention ne va pas se transformer en un conflit plus large avec la menace d'une guerre longue et sanglante qui prendrait des proportions dangereuses si les grandes puissances y étaient entraînées.

41. A la réunion extraordinaire qu'ils ont tenue à Bangkok les 12 et 13 janvier 1979, les ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, représentant l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande, ont déploré l'intervention armée déclenchée contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea et ont demandé que l'on prenne des mesures appropriées pour rétablir la paix, la sécurité et la stabilité de la région. Mon gouvernement appuie pleinement la déclaration commune des ministres des affaires étrangères de l'Association, que l'on trouve dans le document S/13025. Nous affirmons que le peuple du Kampuchea doit être mis en mesure de décider lui-même de son avenir, à l'abri de l'ingérence ou de l'influence de puissances étrangères. Nous demandons également que soient retirées immédiatement et totalement du Kampuchea toutes les troupes étrangères.

42. En dernière analyse, il est essentiel que les pays intéressés respectent pleinement les principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration de Bandung, de même que leurs engagements de maintenir des relations amicales et pacifiques dans un esprit de respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun, de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de ces Etats et de ne pas mener à leur encontre des activités subversives.

43. Nous notons à ce propos l'engagement du représentant de la République socialiste du Viet Nam selon lequel son gouvernement cherchera à raffermir les bonnes relations et la coopération avec les pays de l'Asie du Sud-Est sur la base de ces principes. En fait, un engagement vis-à-vis de ces derniers non seulement contribuerait à résoudre le problème actuel mais serait aussi un moyen de renforcer la base de relations amicales entre les Etats de l'Asie du Sud-Est, de favoriser la compréhension et la confiance mutuelles et d'ouvrir la voie à une coopération accrue dans nos efforts communs en vue d'assurer, pour le bien-être de nos peuples, une Asie du Sud-Est pacifique et stable.

44. Nous espérons que le Conseil de sécurité sera en mesure d'adopter une résolution qui affirmera le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea, affirmera le droit du peuple du Kampuchea de décider lui-même de son avenir à l'abri de toute ingérence étrangère, demandera le retrait du Kampuchea de toutes les forces étrangères et créera les conditions voulues pour le rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région.

45. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de Singapour. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

46. M. KOH (Singapour) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, il est très heureux pour le Conseil de sécurité qu'un homme de votre intelligence remarquable et de votre grand talent diplomatique préside ses travaux en ce mois.

47. Ma délégation a demandé à parler devant le Conseil de la plainte du Gouvernement du Kampuchea démocratique contre le Viet Nam pour deux raisons : d'abord, parce que l'escalade du conflit armé entre le Kampuchea démocratique et la République socialiste du Viet Nam constitue une menace particulière à la paix, à la stabilité et à la sécurité de la région de l'Asie du Sud-Est, dont Singapour fait partie; ensuite, parce que tous les pays devraient se sentir concernés lorsqu'une nation plus forte et plus puissante a recours à la force dans ses relations internationales et intervient dans les affaires intérieures d'un pays plus petit et plus faible, violant de toute évidence la Charte des Nations Unies. Cette préoccupation est particulièrement ressentie par des pays petits et militairement faibles comme le mien.

48. Mon gouvernement adhère strictement au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats. Si le conflit au Kampuchea démocratique était de nature exclusivement interne, nous n'aurions pas demandé à prendre la parole au Conseil. Le fait est que ce conflit n'est pas de nature exclusivement interne. Selon des preuves irréfutables, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a envoyé ses forces armées à travers une frontière internationale au Kampuchea démocratique et est intervenu dans les affaires intérieures de ce pays.

49. D'autres ont dit que le Gouvernement du Kampuchea démocratique, avec Pol Pot à sa tête, avait traité son peuple de manière barbare. La question qui se pose actuellement au Conseil n'est pas de savoir si cette accusation est juste ou fausse. Nous sommes d'avis que le Gouvernement du Kam-

puchea démocratique n'a de comptes à rendre qu'à la population du Kampuchea démocratique. Aucun autre pays n'a le droit de renverser le Gouvernement du Kampuchea démocratique, même si ce gouvernement a très mal traité sa population. Affirmer le principe inverse équivaut à reconnaître qu'un gouvernement étranger a le droit d'intervenir et de renverser le gouvernement d'un autre pays.

50. Il est du droit souverain du peuple du Kampuchea démocratique de choisir son gouvernement et d'en changer. Aucun autre pays n'a le droit de le faire pour lui. Il est du droit souverain du peuple du Kampuchea démocratique de choisir son propre système politique, social et économique. Aucun autre pays n'a le droit de le faire pour lui. Bref, c'est au peuple du Kampuchea et à lui seul qu'il appartient de déterminer son propre destin, et le Viet Nam doit respecter son droit de le faire.

51. Il y a moins de trois mois, le Premier Ministre de la République socialiste du Viet Nam, M. Pham Van Dong, a visité mon pays, de même que l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande. Au cours de ses conversations avec les dirigeants des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Premier Ministre du Viet Nam a dit que le Viet Nam respecterait le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays et ne porterait pas atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale des autres pays de l'Asie du Sud-Est. Les visites du Premier Ministre vietnamien et les déclarations qu'il a faites dans les cinq capitales des pays de l'Association ont contribué de manière positive à la coopération amicale entre le Viet Nam et les autres pays de l'Asie du Sud-Est.

52. Les dirigeants de Singapour ont dit, au moment de la visite du Premier Ministre, que nous nous attendions à ce que le Viet Nam agisse conformément à ses déclarations. Nous regrettons de dire qu'après l'intervention armée du Viet Nam dans les affaires intérieures du Kampuchea démocratique, mon pays ainsi que d'autres pays de l'Asie du Sud-Est auront des doutes sérieux quant à la confiance qu'il convient d'accorder aux déclarations du Viet Nam et à ses intentions. Le Viet Nam peut, jusqu'à un certain point, rétablir sa crédibilité en retirant immédiatement et inconditionnellement ses forces du Kampuchea démocratique et en respectant le droit souverain du peuple de ce pays de décider lui-même de son avenir, à l'abri de toute ingérence étrangère.

53. Le Conseil de sécurité envisagera certainement les mesures qu'il devrait prendre à cet égard. Ma délégation estime que toute résolution du Conseil devrait contenir les quatre éléments suivants : premièrement, le Conseil devrait déplorer l'intervention armée du Viet Nam dans les affaires intérieures du Kampuchea démocratique, qui viole sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale; deuxièmement, il devrait réaffirmer le droit souverain du peuple du Kampuchea démocratique de décider lui-même de son avenir, à l'abri de toute ingérence ou influence de puissances étrangères; troisièmement, il devrait demander le retrait immédiat et total des forces vietnamiennes du territoire du Kampuchea démocratique; quatrièmement, il devrait prier le Secrétaire général de vérifier le retrait des forces étrangères du Kampuchea démocratique ou envoyer une mission des Nations Unies à cette fin.

54. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Nouvelle-Zélande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

55. M. FRANCIS (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de l'accession de la Jamaïque à la présidence. Vous avez fait preuve de beaucoup d'habileté dans la direction des travaux du Conseil et nous vous en sommes tous très reconnaissants. Je voudrais aussi remercier les membres du Conseil de permettre à ma délégation de participer au débat.

56. La Nouvelle-Zélande est vivement préoccupée par les événements récents d'Indochine. C'est une région qui, depuis des décennies, est affligée d'instabilité et de guerres. Plus récemment, cependant, nous avons commencé à espérer voir enfin apparaître des possibilités réelles de paix et de stabilité. Nous avons décelé les indices d'une amélioration lente mais sûre des relations entre les pays d'Indochine et leurs voisins de l'ouest et du sud. La Nouvelle-Zélande a essayé d'encourager de son mieux ce processus. C'est le principe fondamental qui oriente nos rapports avec les pays de la région. Nous attachions et continuons d'attacher la plus haute importance à l'établissement de bases d'une coexistence pacifique et de coopération entre les nations de la région.

57. C'est donc avec une inquiétude croissante que nous avons vu la détérioration des relations entre le Kampuchea démocratique et la République socialiste du Viet Nam. Certes, cette hostilité entre deux Etats voisins remonte loin dans l'histoire. Il n'en est que plus important de faire des efforts réels pour corriger ce triste héritage dans l'intérêt plus large du développement harmonieux de chaque pays. Malheureusement, on n'a pas fait suffisamment d'efforts d'un côté ou de l'autre, ce qui est tragique. La flambée d'anciennes animosités à laquelle nous assistons constitue un recul grave pour la cause de la paix dans la région et, par extension, dans le monde entier. C'est quelque chose qui nous préoccupe tous beaucoup, aussi éloignés puissions-nous être de la région — et mon pays est plus proche de la région que bien d'autres. Le conflit entre le Kampuchea et le Viet Nam comporte le danger le plus grave d'une immixtion des grandes puissances dans les affaires de l'Asie du Sud-Est et de l'extension de rivalités indésirables dans une région qui pourrait très bien s'en passer. A plusieurs reprises, nous avons manifesté notre inquiétude quant à cet élément vaste du conflit dans nos entretiens avec d'autres gouvernements. Je crois qu'il est important de réaffirmer ici cette inquiétude.

58. La situation que le Conseil examine aujourd'hui est à la fois complexe et confuse. C'est une situation dont de nombreux éléments ne sont pas clairs, loin de là. Mais une chose est claire : les forces vietnamiennes sont entrées au Kampuchea et combattent les forces du Kampuchea démocratique. Elles ont violé l'intégrité territoriale d'un autre Etat. Ma délégation ne peut que déplorer de tels actes, contraires au principe fondamental de la Charte des Nations Unies. Nous savons parfaitement que le Kampuchea démocratique n'a pas toujours respecté les principes de la Charte,

que ce soit dans ses affaires intérieures ou dans ses relations avec d'autres Etats. Nous ne le considérons pas comme une victime entièrement innocente. Mais les méfaits d'un Etat ne justifient pas, à notre avis, l'invasion de son territoire par un autre Etat. Ma délégation doit donc ajouter sa voix à celles qui ont lancé un appel à la République socialiste du Viet Nam pour qu'elle retire ses forces du Kampuchea sans retard et respecte scrupuleusement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays.

59. Ce n'est pas pour ajouter aux récriminations qui ont déjà altéré diverses parties de ce débat que nous avons demandé à prendre la parole au Conseil. Les événements ont créé l'instabilité et des dangers dans la région du Sud-Est asiatique. Ces dangers et cette instabilité doivent être éliminés dans l'intérêt de tous les intéressés. C'est donc au Conseil, comme à chacun d'entre nous en particulier, de résoudre le problème et de commencer à travailler vers un règlement pacifique. Comme mon ministre des affaires étrangères l'a déclaré le 9 janvier dans une déclaration officielle :

“Un tel règlement doit être fondé sur le fait qu'il y a trois pays distincts en Indochine, qui doivent vivre en relations étroites les uns avec les autres. Il ne pourra y avoir de stabilité à moins que l'indépendance du Cambodge ne soit assurée et que le Cambodge ne soit prêt à coopérer avec ses voisins.”

60. C'est dans ce but que nous devons œuvrer. Mon gouvernement y contribuera dans toute la mesure de ses possibilités. Nous recherchons de bonnes relations avec tous les pays de la région sans exception et avec les grandes puissances qui sont en marge de la région. Nous ne sommes donc pas intervenus au Conseil aujourd'hui dans un esprit de récrimination mais dans l'espoir que ces délibérations permettront d'aboutir à des moyens constructifs d'arriver à un règlement du problème si grave qui se pose à nous.

61. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, avant de parler de la question inscrite à l'ordre du jour, je voudrais saluer la Jamaïque en tant que nouveau membre du Conseil de sécurité et vous souhaiter en particulier la bienvenue en votre qualité de Président pendant le premier mois du mandat de la Jamaïque. Il semble déjà que le mois de janvier sera un mois chargé pour le Conseil, et ma délégation se réjouit de voir que les affaires du Conseil se trouvent entre les mains de quelqu'un qui a une grande expérience des Nations Unies. Nous sommes également heureux d'entamer la nouvelle année sous la conduite du représentant d'un pays du Commonwealth.

62. Je voudrais profiter de l'occasion également pour souhaiter la bienvenue au Bangladesh, à la Norvège, au Portugal et à la Zambie et pour rendre hommage à la coopération que nous avons tous reçue au cours des deux dernières années des membres du Conseil dont le mandat vient d'expirer. A ce propos, je voudrais dire la reconnaissance de ma délégation à l'ambassadeur von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, pour la manière efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de décembre.



63. La situation et l'enchaînement des événements dont le Conseil traite aujourd'hui sont des plus graves, non seulement pour le Kampuchea démocratique mais pour toute la région de l'Asie du Sud-Est. L'incertitude règne quant aux détails, mais les éléments importants du problème présenté au Conseil sont clairs. La question qui a été posée devant le Conseil n'est autre chose que celle de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea lui-même.

64. Depuis que le Conseil a été saisi de la plainte du Gouvernement de la République démocratique du Kampuchea, on a beaucoup parlé des violations des droits de l'homme. Je dirai donc pour commencer quelques mots à ce sujet. Nous ne cherchons pas à défendre le comportement déplorable du gouvernement Pol Pot à l'égard de sa propre population. Mon gouvernement, à maintes reprises, a dit combien l'inquiétaient les actes inhumains qui ont été perpétrés au Kampuchea. Nous avons également essayé, avec des pays qui partagent nos points de vue, de persuader la communauté internationale de faire quelque chose à ce sujet. Je ne suis donc pas surpris des observations formulées au Conseil à ce sujet par les représentants de l'Union soviétique, de Cuba et d'autres au cours des deux derniers jours. Mais je regrette beaucoup que leur préoccupation n'ait trouvé expression que tout récemment. Lorsque la Commission des droits de l'homme, l'an dernier, a adopté une décision à ce sujet<sup>1</sup> — à la suite d'un projet de résolution proposé par le Royaume-Uni —, les représentants de l'Union soviétique et de Cuba, notamment, ont refusé de l'appuyer. L'ancien Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Zorine, a dit à l'époque que l'on avait posé la question "à des fins purement politiques". Voilà ce qui en était. Je me félicite de leur conversion récente. On dit que règne la joie dans les cieux lorsqu'un seul pécheur se repent. Or c'est ici plus que le repentir d'un seul pécheur; nous assistons plutôt à un baptême en masse du bloc socialiste. Il a été immédiat, unanime, enthousiaste même, mais je dois dire — si je peux m'exprimer ainsi — qu'il est un peu sujet à caution quant à sa durée. Je pense donc qu'ils me comprendront lorsque je ressens des doutes en me posant la question de savoir si leur conversion à la cause des droits de l'homme est réelle plutôt que tactique.

65. Quoi que l'on puisse dire des droits de l'homme au Kampuchea, on ne peut excuser le Viet Nam, dont les activités en matière des droits de l'homme sont déplorables, d'avoir violé l'intégrité territoriale du Kampuchea démocratique, Etat Membre indépendant de l'Organisation des Nations Unies. J'ai été ému par ce qu'a relaté au Conseil le prince Sihanouk, dont la sincérité et l'amour pour sa patrie sont bien connus de tous. Le peuple du Kampuchea est légitimement fier de son patrimoine historique, et le prince Sihanouk a plaidé avec éloquence le droit de son petit pays de préserver son intégrité territoriale. Le fait que quelqu'un qui a personnellement souffert du gouvernement de son pays n'en soit pas pour autant moins disposé à parler pour défendre sa qualité de nation renforce au lieu de les réduire la force de ses arguments et la crédibilité de sa position.

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1978, Supplément No 4, chap. XXVI, sect. B, décision 9 (XXXIV).

66. Le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des Etats Membres constitue l'une des pierres angulaires de la Charte et du système des Nations Unies. Les pays d'Indochine se sont vu refuser trop longtemps les bienfaits de la paix. Le but du Conseil doit viser à ce que ses débats actuels contribuent à promouvoir la cause de la paix et de la stabilité non seulement pour le Kampuchea mais pour les pays de la région tout entière.

67. Le Gouvernement de Sa Majesté se félicite de la déclaration commune, claire et ferme, publiée à Bangkok les 12 et 13 janvier par la réunion extraordinaire des ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [S/13025]; nous pensons qu'il convient d'accorder une importance particulière à cette déclaration comme représentant les points de vue des autres pays de la région le plus directement intéressés. Comme eux, nous déplorons l'intervention armée contre le Kampuchea; comme eux, nous souhaitons voir le retrait immédiat des forces étrangères du territoire kampuchéen; comme eux aussi, nous attachons de l'importance au droit du peuple du Kampuchea à décider de son propre avenir sans ingérence extérieure. Ces préoccupations traduisent des principes fondamentaux de la Charte, et ma délégation sera disposée à appuyer les mesures prises par le Conseil en vue de leur donner effet.

68. C'est le troisième jour consécutif que nous discutons de la question. J'ai dit hier soir que nous devrions nous réunir à nouveau aujourd'hui pensant qu'il est maintenant urgent que le Conseil arrive à des conclusions. Les déclarations que nous avons entendues et les rapports que nous avons tous lus indiquent assez clairement à quelles conclusions sont arrivés déjà l'écrasante majorité des Etats membres et l'opinion publique mondiale. Deux membres du Conseil ont suggéré les formes que pourrait prendre une résolution. Il est temps maintenant que le Conseil décide de sa manière d'agir.

69. M. YOUNG (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de saisir cette occasion de vous souhaiter la bienvenue en qualité de représentant de la Jamaïque, ainsi qu'aux représentants des nouveaux membres du Conseil : le Bangladesh, la Norvège, le Portugal et la Zambie. Ma délégation travaillera avec tous dans le même esprit de coopération qui était celui qui l'animait à l'égard des cinq pays qui viennent de terminer leur mandat. Nous avons beaucoup apprécié la contribution que nous ont apportée les délégations du Canada, de l'Inde, de Maurice, de la République fédérale d'Allemagne et du Venezuela, et nous sommes certains que les nouveaux membres nous aideront également à rendre les travaux du Conseil de plus en plus efficaces.

70. Monsieur le Président, je dois également vous féliciter pour la patience, la sagesse et l'habileté dont vous avez déjà fait preuve dans la direction des travaux du Conseil au cours de la première semaine de cette nouvelle année. Nous avons eu la chance de trouver en vous un diplomate ayant une longue expérience des affaires des Nations Unies. Nous comptons sur votre sagesse et votre habileté pour concilier les intérêts divergents et diriger les débats du Conseil d'une

manière propre à assurer sa pleine efficacité lorsqu'il s'attaque à des problèmes d'intérêt mondial.

71. Enfin, je voudrais rendre hommage à l'ambassadeur von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, pour la manière compétente et efficace avec laquelle il a présidé nos travaux au cours du mois de décembre.

72. L'invasion du Kampuchea par le Viet Nam pose au Conseil des problèmes moraux et politiques difficiles. L'histoire, des prétentions rivales et les principes de la Charte sont en jeu dans cette question. Elle paraît complexe parce que plusieurs dispositions différentes de la Charte sont directement applicables à nos délibérations : le fait que les principes fondamentaux des droits de l'homme doivent être respectés par tous les gouvernements, le fait qu'un Etat ne doit pas recourir à la force contre le territoire d'un autre Etat et qu'un Etat ne doit pas s'ingérer dans les affaires d'un autre Etat, et enfin le fait que si un différend s'élève entre Etats il faut le résoudre de manière pacifique.

73. Il ne fait pas de doute que toutes ces dispositions, qui sont d'une importance capitale pour la communauté internationale, ont été violées. Un pays a été attaqué par un autre, son gouvernement a été renversé, et l'on n'a pas recouru aux divers mécanismes internationaux pour aider à résoudre les différends internationaux. En Indochine, et en particulier au Kampuchea lui-même, ont été enregistrées certaines des pires violations des droits de l'homme de l'histoire. Quelle est, dans ces circonstances, la responsabilité du Conseil ?

74. Pour répondre à cette question, mon gouvernement estime que nous devons retenir un fait actuel essentiel : les troupes d'un pays occupent maintenant le territoire d'un autre pays et ont imposé par la force des armes à celui-ci un nouveau gouvernement. Ce fait nous amène à la conclusion que la solution du problème dont nous discutons est claire : le Viet Nam doit immédiatement retirer ses forces armées du Kampuchea, il doit respecter l'intégrité territoriale de ce pays et rendre crédible son intention de respecter l'intégrité territoriale des autres Etats de la région. Il doit respecter ces principes qui ont été affirmés, répétés, et sur lesquels l'accent a été mis d'innombrables fois par chacun des membres du Conseil. Le Viet Nam a cette obligation envers chacun des membres du Conseil et chaque membre de l'Organisation puisqu'il est signataire de la Charte. Le fait qu'il a conscience de ses obligations est démontré par les déclarations de son propre premier ministre au cours de son récent voyage en Asie du Sud-Est, déclarations qui ont été citées tout à l'heure par le représentant de Singapour.

75. Au cours de l'année dernière, alors que la situation en Indochine se détériorait, mon gouvernement a à plusieurs reprises attiré l'attention sur les dangers qu'elle faisait courir. Nous avons prié instamment les deux parties de faire preuve de modération. Nous leur avons demandé de relâcher les pressions cruelles qu'elles exerçaient sur leurs peuples, non seulement au nom de la décence et de la dignité humaine mais également afin de diminuer la tension. Nous avons encouragé les autres gouvernements à prendre plus au sérieux les dangers existants. Le 1er novembre 1978, nous avons pris une mesure mûrement réfléchie et adressé au Conseil de sécurité une lettre [S/2911] soulignant le danger qui mena-

çait la sécurité le long de la frontière vietnamienne et exprimant notre profonde préoccupation sur la situation qui était celle des droits de l'homme au Kampuchea même. Parallèlement, nous avons, avec d'autres, encouragé le Secrétaire général à se rendre dans la région en vue de promouvoir un règlement pacifique. Malheureusement, on n'a pas fait attention à nos avertissements. Le Viet Nam a refusé de recevoir le Secrétaire général sur une base d'urgence, et une solution militaire, soigneusement préparée pendant plusieurs mois, est intervenue la semaine dernière.

76. Quelle que soit l'origine ou la nature du soi-disant Front de salut qui prétend aujourd'hui gouverner le Kampuchea, il ne fait pas de doute que le Viet Nam a conquis son voisin. L'utilisation de troupes, d'armes et de matériel vietnamiens, avec l'appui de la force aérienne vietnamienne, a permis de s'emparer, dans une très brève période, de la plus grande partie du Kampuchea. Le nombre, la crédibilité et l'uniformité des rapports sur l'évolution de la situation au cours de ces derniers mois ne permettent pas le moindre doute. Le Front du salut prétend qu'il jouit de l'appui du peuple cambodgien. Le fait est qu'il gouverne aujourd'hui grâce aux baïonnettes vietnamiennes et qu'il n'a fait aucune tentative pour connaître les vœux du peuple cambodgien.

77. Mon gouvernement, à plusieurs reprises, a fait savoir qu'il était en faveur d'un système stable et pacifique d'Etats indépendants en Asie du Sud-Est. Après des décennies de conflit, les peuples de cette région, et en particulier le peuple kampuchéen, ne méritent pas moins. L'humanité serait appauvrie si un peuple qui, dans le passé, est parvenu à un niveau de civilisation et d'art pratiquement inégalé dans l'histoire devait aujourd'hui être submergé par d'autres. L'Indochine doit inclure un Kampuchea indépendant.

78. En ce qui concerne les violations grossières des droits de l'homme qui ont eu lieu au Kampuchea sous le gouvernement de Pol Pot, nous pensons que, depuis longtemps, la communauté internationale aurait dû faire peser le poids de la condamnation internationale. Nous pensons que le peuple cambodgien mérite un gouvernement protégeant les droits fondamentaux de l'homme et de tous les citoyens de ce pays.

79. C'est à juste titre que le Viet Nam s'est préoccupé des activités kampuchéennes à l'encontre de citoyens vietnamiens au Kampuchea et le long de la frontière commune entre les deux nations. Mais la responsabilité du Viet Nam, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, était de porter sa plainte devant l'Organisation. Des incidents de frontière ne donnent pas à une nation le droit d'imposer un gouvernement à une autre par la force militaire.

80. Je voudrais exprimer au peuple vietnamien la sympathie de mon pays. Ce nouveau conflit lui impose encore de nouvelles difficultés. Le gaspillage des ressources nationales pour porter la guerre contre un pays voisin est tragique et insensé. Il ne s'agit pas seulement du gaspillage des ressources nationales et de la dislocation économique engendrée en consacrant des ressources à la guerre, mais, ce qui est plus important, il s'agit de la perte de ressources humaines, car des individus meurent inutilement dans un différend qui aurait pu être réglé par la négociation ou la médiation. Cela risque d'augmenter aujourd'hui encore davantage le nombre

des personnes qui fuient le Viet Nam en raison d'un sentiment d'insécurité personnelle ou à cause de difficultés économiques.

81. Je voudrais également exprimer ma sympathie au peuple kampuchéen pour les horreurs et les difficultés supplémentaires ajoutées à ses épreuves par l'attaque vietnamienne. Là-bas, comme toujours lorsque sévit la guerre, des populations innocentes paient un tribut intolérable.

82. Les peuples du Viet Nam et du Cambodge doivent pouvoir vivre en paix. Ils doivent avoir la possibilité de prospérer grâce à des politiques éclairées ayant pour objectif le développement des ressources et des populations pleines de talent de leurs régions respectives.

83. Par conséquent, mon gouvernement lance un appel à tous les pays intéressés par la paix, la stabilité et un système d'Etats indépendants en Asie du Sud-Est pour qu'ils conseillent la modération aux parties au conflit, pour qu'ils demandent instamment le retrait du Kampuchea de toutes les forces étrangères, pour qu'ils agissent de façon à assurer l'intégrité de toutes les frontières de cette région de l'Asie de l'Est et pour que l'on tente de trouver les moyens d'éviter toute expansion géographique du conflit. Mon gouvernement est prêt à travailler vigoureusement avec tous les autres pour aider à cette tâche importante.

84. Je voudrais également adresser un message aux membres du Conseil et, à vrai dire, à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ce qui est en jeu aujourd'hui dans nos délibérations, ce n'est pas seulement la sécurité d'Etats de l'Asie du Sud-Est mais également les normes de conduite internationale en vue de réduire les risques de guerre. La communauté internationale ne peut se permettre d'ignorer simplement les actes qui viennent d'avoir lieu. Cela ne ferait qu'encourager des gouvernements dans d'autres parties du monde à conclure qu'il n'y a pas de normes, pas de règles, pas de modération. Cela ne ferait qu'accentuer la tendance déjà fâcheuse de beaucoup de gouvernements à refuser de porter leurs différends devant les organisations internationales et à recourir à l'action militaire. Assumons donc nos responsabilités en tant que membres du Conseil.

85. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant du Viet Nam a demandé à exercer son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

86. M. HA VAN LAU (Viet Nam) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier de me donner la parole dans l'exercice de mon droit de réponse aux allégations calomnieuses faites contre mon pays par le représentant de la Chine et M. Sihanouk, représentant de la clique sanguinaire Pol Pot-Ieng Sary qui vient d'être balayée par le peuple héroïque du Kampuchea. J'exerce également mon droit de réponse pour répondre aux allégations injustifiées de certaines délégations qui ont pris la parole cet après-midi sur la prétendue intervention armée du Viet Nam au Kampuchea.

87. Premièrement, je tiens encore une fois à rejeter ces grossières calomnies de la façon la plus catégorique. Concernant la guerre de frontières déclenchée contre le Viet Nam

par la clique Pol Pot-Ieng Sary, agissant sur l'ordre et avec l'aide des autorités de Pékin, j'ai démontré, le 11 janvier dernier devant le Conseil [2108<sup>e</sup> séance], avec suffisamment de faits et preuves à l'appui, que ce sont les autorités de Pékin qui ont utilisé la clique Pol Pot-Ieng Sary pour déclencher la guerre de frontières contre le Viet Nam dans le but d'affaiblir le Viet Nam et de le soumettre à leur politique d'hégémonie et d'expansion dans le Sud-Est asiatique. Comme aucun autre pays se trouvant dans une situation semblable n'aurait manqué de le faire, le Viet Nam a été résolu à utiliser son droit de légitime défense reconnu par la Charte des Nations Unies pour défendre son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale et pour sauvegarder l'amitié traditionnelle entre le peuple vietnamien et le peuple kampuchéen. Le Viet Nam a fait preuve évidente de modération et de retenue. C'est devant la persistance des activités agressives du régime Pol Pot-Ieng Sary et de ses maîtres de Pékin qu'il a été déterminé à repousser l'agression et à châtier les agresseurs, à anéantir les forces qui ont déclenché la guerre d'agression contre lui, de façon que ses ennemis ne puissent recommencer leurs activités agressives.

88. Pour apporter un témoignage de plus à l'appui de mes dires, je me bornerai à signaler que le *Christian Science Monitor*, dans son éditorial du 11 janvier, a reconnu que le Cambodge avait été le premier à attaquer le Viet Nam et que les troupes cambodgiennes avaient commis une agression contre le Viet Nam. Cela éclaircit bien la question de savoir qui est l'agresseur et qui est la victime de l'agression dans le problème du Kampuchea.

89. Deuxièmement, je tiens encore une fois à dénoncer la propagande mensongère des dirigeants de Pékin et de leurs hommes de main, la clique Pol Pot-Ieng Sary, tendant à faire croire au monde que l'effondrement du régime Pol Pot-Ieng Sary est dû à la prétendue invasion de l'armée vietnamienne.

90. Dans mon intervention du 11 janvier, j'ai eu l'occasion de passer en revue la réalité vivante des quatre dernières années de lutte héroïque de tout le peuple du Kampuchea contre ce régime monstrueux, abhorré et honni non seulement du peuple du Kampuchea mais de l'humanité tout entière. J'ai mis tout particulièrement en évidence le fait que plus l'oppression était féroce au Kampuchea plus la lutte contre l'oppression s'y faisait puissante. Si, auparavant, l'opinion mondiale n'a pas été informée à temps de cette lutte, c'est à cause de ce système clos du régime d'enfer de Pol Pot-Ieng Sary. Nier cela serait faire injure au peuple héroïque du Kampuchea, qui porte en lui la tradition de la civilisation angkorienne, du patriotisme et de l'esprit indomptable devant l'oppression et la violence. La récente levée en masse du peuple kampuchéen tout entier a bien été cette force foudroyante qui a renversé, en un laps de temps relativement court, la clique dominante Pol Pot-Ieng Sary tant abhorrée. C'est d'ailleurs la chaîne de radio CBS qui a fourni, le 11 janvier, une information bien concluante selon laquelle, devant les puissantes offensives des forces révolutionnaires du peuple kampuchéen, 80 p. 100 — je dis bien 80 p. 100 — des effectifs de l'armée de la clique Pol Pot-Ieng Sary ont déserté et sont passés dans les rangs de l'armée populaire. Une fois de plus, la vérité est que cette armée de jeunes transformés en tueurs professionnels, appui unique

du régime Pol Pot-Ieng Sary, une fois éclairée sur le rôle criminel qui lui avait été assigné, n'a pas manqué de se retourner haineusement contre ses anciens dirigeants pour devenir leur fossoyeur.

91. Voilà bien les raisons profondes qui expliquent la victoire éclatante du peuple du Kampuchea ces tout derniers jours. A ce sujet, je préfère inviter le Conseil à écouter la voix de M. Rua Samay, secrétaire général du Front uni pour le salut national du Kampuchea. Selon une information de l'Agence France Presse du 11 janvier, au cours d'un meeting tenu à Hanoi le même jour, il a accusé la clique Pol Pot-Ieng Sary de s'être livrée à "un génocide féroce causant la mort de près de 3 millions de gens". Il a ajouté :

"Plus de 3 millions et demi de citoyens ont été chassés vers les campagnes et enfermés dans des communes de types chinois, véritables camps de concentration où ils mouraient de faim, de soif, de maladies et des suites des sévices subis. Le pays tout entier était réduit à néant. Il faut avoir vécu cet enfer pour comprendre comment ce régime pourri, dictatorial, fasciste et sanguinaire a pu être balayé en un peu plus d'un mois."

92. Aujourd'hui, le peuple héroïque du Kampuchea s'est rendu maître de tout le pays. Comme l'a affirmé le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea dans son récent manifeste, en date du 11 janvier 1979 :

"Les puissants soulèvements entrepris par le peuple kampuchéen pour se sauver et sauver son pays ont été couronnés d'une victoire complète . . .

"L'administration dictatoriale, militariste et népotique de la clique Pol Pot-Ieng Sary s'est complètement effondrée . . .

"A partir de ce jour, le Kampuchea sera un pays indépendant et libre et le peuple kampuchéen sera maître de son pays et de sa destinée."

Le Conseil populaire révolutionnaire a ensuite

"solennellement déclaré l'abolition complète du régime dictatorial, fasciste, génocide de la clique réactionnaire Pol Pot-Ieng Sary et la fondation de la République populaire du Kampuchea".

93. De tout ce qui précède, je crois qu'il n'est point difficile de tirer la conclusion sur la question de savoir qui est intervenu grossièrement dans les affaires internes du Kampuchea et qui est responsable de tant de malheurs causés au peuple kampuchéen pendant ces presque quatre dernières

années, ainsi que des menaces constantes contre la sécurité des voisins du Kampuchea et contre la paix et la stabilité de toute la région du Sud-Est asiatique. Ce sont bien les autorités de Pékin, avec leur politique antivietnamienne, leur chauvinisme de grande puissance et leurs visées hégémoniques et expansionnistes en Asie du Sud-Est.

94. A ce sujet, je voudrais encore une fois inviter le Conseil à écouter les paroles de M. Rua Samay, secrétaire général du Front uni pour le salut national du Kampuchea, rapportées par l'Agence France Presse le 11 janvier :

"Peu après la victoire de mai 1975, la clique Pol Pot-Ieng Sary s'est mise à la solde de l'expansionnisme et de l'hégémonisme chinois. Des dizaines de milliers de conseillers de toutes sortes ont été envoyés au Cambodge, prenant en main l'appareil du pouvoir et de l'armée. Des centaines de milliers de tonnes d'armement chinois ont été livrées et la clique de Pol Pot-Ieng Sary a voulu faire une révolution culturelle qui a commencé par une épuration continuelle au sein du parti, de forces armées, de l'administration et de la population.

"L'ancien régime s'est également fait le commando de choc de l'expansionnisme chinois en attaquant le Viet Nam. Le 23 décembre 1978, 19 divisions de l'armée de Pol Pot étaient déployées à la frontière entre les deux pays. Trois d'entre elles ont pénétré en territoire vietnamien pour attaquer la province de Tay Ninh."

95. Après tout cela, il serait vain pour les autorités de Pékin de s'obstiner à vouloir donner un dernier voile de droit de représentativité au cadavre du régime Pol Pot-Ieng Sary, but véritable, comme l'a révélé la presse internationale, du scénario orchestré si bruyamment ces jours derniers à Pékin et dont l'une des scènes assignées est l'ONU elle-même. Ce serait donc à juste titre, me semble-t-il, que le Conseil de sécurité se devrait de condamner formellement les autorités de Pékin pour tous leurs méfaits dans la question du Kampuchea.

96. Avant de terminer, je renouvelle ma ferme conviction qu'une nouvelle ère de paix et de stabilité s'ouvre à l'heure actuelle dans la péninsule indochinoise et dans tout le Sud-Est asiatique avec l'apparition de la République populaire du Kampuchea. Je renouvelle en même temps l'espoir que cette session du Conseil débouchera sur la décision que lui imposent ses grandes responsabilités devant la communauté internationale et devant l'histoire.

*La séance est levée à 17 h 30.*